

# FOUCHERANS (39) à 2Km de DOLE (JURA)

Centre du Village



## PUCES de la FOIRE de l'Escargot

Samedi 7 et Dimanche 8 mars 2020 de 6H00 à 18H00

### 31<sup>ÈME</sup> EDITION DE LA FOIRE

**INSCRIPTIONS** : ASSOCIATION SPORTIVE de FOUCHERANS  
2, rue des Grands Prés 39100 FOUCHERANS

 **Tél/FAX/Rép** : 03 84 79 23 29 ( Siège Social AS Foucherans ) Prière de laisser vos coordonnées sur le répondeur en cas d'absence

**Adresse E-mails** : foucherans39.foot@neuf.fr

**ATTENTION !!!** : Aucune ENTREE sans INSCRIPTION PREALABLE ne sera TOLEREE afin que le CARNET de POLICE soit en CONFORMITE avec la LEGISLATION

AS FOUCHERANS – LIGUE de FRANCHE-COMTE

82<sup>ème</sup> édition "PUCES" de la FOIRE de l'ESCARGOT

Samedi 7 et Dimanche 8 MARS 2020 de 6H00 à 18H00

En EXTERIEUR et au CENTRE du VILLAGE ( *placement assuré par les organisateurs* )

Mme ou M. : .....Tél : .....Adresse E-mail : .....

Demeurant : .....

- Sollicite un emplacement de .....ml le samedi ( 2 euros le ml ) avec un **mini de 5 ml soit 10 euros MINI**
- Sollicite un emplacement de .....ml le dimanche ( 2 euros le ml ) avec un **mini de 5 ml soit 10 euros MINI**
- Sollicite un emplacement de .....ml le samedi et dimanche ( 3 euros le ml ) avec un **mini de 5 ml soit 15 euros MINI**

euros MINI

*Mettre SVP une croix dans la case appropriée*

Ci-joint un chèque de .....euros libellé à l'ordre de l'AS Foucherans ( obligatoire pour l'inscription )

Au reçu de l'inscription, chaque exposant recevra en retour un laisser-passer (dans l'enveloppe timbrée et libellée).

**L'AS FOUCHERANS ne fournit ni eau, ni électricité**

**Pièces à fournir ( à joindre obligatoirement avec la fiche d'inscription )**

♦ **Professionnels** : photocopie carte professionnelle ou extrait du registre de commerce et des sociétés et une enveloppe timbrée et libellée à son adresse

♦ **Particuliers** : photocopie pièce d'identité et déclaration sur l'honneur ( voir au verso ) et une enveloppe timbrée et libellée à son adresse

**Toute inscription implique le respect du règlement des organisateurs et en particulier le respect de laisser un emplacement propre et désistement dans les 72 heures précédant la foire.**

A .....le ..... / ..... / 2020

SIGNATURE : .....

27 janv. 20